

Je me connecte



Actualités réglementaires

Soutien agri', nos solutions pour faire face aux crises agricoles

Face aux crises successives qui touchent le monde agricole, la MSA a créé **Soutien agri'**. Ce guide en ligne vous présente les dispositifs financiers mis en place, les prestations sociales auxquelles vous avez droit et les réseaux de soutien à contacter pour faire face aux difficultés du quotidien. Soutien agri' vous permet de trouver des aides adaptées à votre situation.

Trois rubriques vous sont proposées. « **Mon activité pro** » liste les aides disponibles pour répondre à un besoin de trésorerie ou gérer une situation d'urgence. « **Mes droits** » recense les prestations sociales et permet de faire un point sur vos droits sociaux. « **Mes soutiens** » identifie les contacts et les dispositifs de soutien.

J'accède à Soutien agri' >

Un Tesa simplifié pensé pour vous

Idéal pour l'emploi de travailleurs saisonniers, lors des récoltes ou des vendanges, le Tesa simplifié vous permet de gérer vos CDD de 3 mois maximum. Une nouvelle version du service a été lancée cette année : une interface simplifiée et possibilité de générer la Déclaration sociale nominative (DSN). Retrouvez le mode d'emploi, la FAQ et le manuel utilisateur sur le site tesa.msa.fr pour vous guider pas à pas.

Tout savoir sur le Tesa simplifié >

Augmentation anticipée du SMIC au 1^{er} novembre 2024

Le montant du SMIC est revalorisé de manière anticipée le 1^{er} novembre 2024. Le SMIC horaire brut passe de 11,65 € à 11,88 € et le SMIC mensuel brut pour un temps plein de 1 766,92 € à 1 801,80 €. A Mayotte, le montant du Smic horaire brut est fixé à 8,98 € à cette date.

En savoir plus >

Travailleurs exposés à des agents chimiques CMR

A la suite de la parution du décret n° 2024-307, quelques changements sont à prendre en compte concernant la traçabilité des expositions chimiques des salariés. Ce décret est entré en vigueur le 5 avril 2024. Les employeurs avaient un délai de 3 mois pour se mettre en conformité, soit jusqu'au 5 juillet 2024.

La date est donc dépassée mais pas d'inquiétude !

L'employeur doit établir **la liste des travailleurs susceptibles d'être exposés aux agents chimiques CMR (Cancérogènes, Mutagènes ou toxiques pour la Reproduction)**, en tenant compte de l'évaluation de ce risque dans le DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels). Cette liste sera notamment transmise au service de santé au travail de la MSA.

Pour vous aider dans cette démarche, ou pour toute question, contactez le service Santé Sécurité au Travail : santesecurite@msa49.msa.fr · 02 41 31 77 80

Plus d'information sur le site du [Ministère du travail et de l'emploi](#)

MSA en ligne



Pratique et rapide : un service pour envoyer vos documents

Le service en ligne « Envoyer un document » est disponible pour les entreprises. Que vous soyez employeur de main-d'œuvre ou tiers déclarant, vous pouvez nous adresser des documents au format numérique directement depuis Mon espace privé (dans la rubrique "Contact et échanges" > "Envoyer un document"). Votre MSA prendra ainsi plus rapidement en compte votre demande.

J'accède au service >

Un service en ligne pour déclarer un accident du travail ou de trajet

Lorsqu'un accident survient sur le lieu de travail ou sur le trajet, vous devez impérativement effectuer une déclaration auprès de la MSA. Le service en ligne dédié vous accompagne dans toutes vos démarches.

J'accède au service >

Santé et Santé-sécurité au travail



Protégez-vous contre la grippe

En tant que professionnel des filières aviaire ou porcine, le vaccin contre la grippe saisonnière vous est fortement recommandé. La vaccination permet de protéger votre santé et de prévenir les épidémies qui pourraient affecter les élevages. Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge gratuite du vaccin par votre MSA. Vous avez reçu ou recevrez bientôt un courrier avec une attestation pour retirer le vaccin antigrippal et vous faire vacciner par un professionnel de santé.

[En savoir plus >](#)

Des formations en santé et sécurité au travail

En tant que professionnel agricole, votre MSA propose des journées d'informations ou de formations dédiées à votre santé, votre sécurité et celle de vos salariés dans leur activité. Ces formations, la plupart du temps gratuites, s'inscrivent dans un parcours et peuvent déboucher sur des accompagnements complémentaires : conseils pour l'aménagement des espaces de travail, aménagement de poste de travail, etc.

[En savoir plus >](#)

L'info en plus



Un référent "entreprise" à votre écoute

Déclaration préalable à l'embauche, sécurité ou encore information de vos salariés sur leurs droits sociaux, autant de missions dont vous avez la charge en tant que responsable d'entreprise. La MSA est votre interlocuteur unique et peut vous appuyer dans toutes ces démarches.

[En savoir plus >](#)



Ne laissez plus la place au doute avec le rescrit social

Vous avez des questions sur l'application des règles de sécurité sociale que ce soit pour votre affiliation ou vos cotisations ? Le rescrit social est là pour vous aider !

Il vous permet de demander à la MSA une réponse officielle et personnalisée sur l'application de la législation sociale. N'hésitez pas à utiliser le rescrit social pour clarifier vos doutes et vous assurer que vous êtes en conformité avec les règles en vigueur.

[Découvrir le rescrit social >](#)

Formation "Chargé de prévention"

Les 4 et 5 février 2025 se tiendra une session de formation "chargé de prévention". Cette formation, destinée aux salariés des entreprises de moins de 50 salariés, permet d'acquérir des connaissances visant à mettre en oeuvre des actions de prévention, à découvrir les acteurs institutionnels et la réglementation en matière de sécurité.

[En savoir plus >](#)

Les liens utiles

[> Entreprendre, le site du Service Public](#)
[> Ministère de l'économie et des finances](#)
[> Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation](#)
[> Chambres d'agriculture](#)
[> Le bulletin officiel de la Sécurité sociale](#)
[> Ministère du travail](#)
[> Portail des DREETS \(ex DIRECCTE\)](#)

Action Logement

Action Logement facilite le logement pour favoriser l'emploi (offres et aides au logement, travaux, achat et investissement immobilier, solutions de financement...).

[> Voir le site](#)

Elioreso Anefa

Pour préparer la saison horticole et maraîchère, vous pouvez bénéficier d'un appui au recrutement, en faisant connaître vos besoins de saisonniers sur le site : www.lagriculture-recrute.org, via votre espace employeur.

Le service recrutement Elioreso Anefa se charge de diffuser les offres sur différents jobboards en ligne et sur l'application JOBOPRE (2 000 saisonniers d'inscrits pour le 49).

Echéances

DSN

> 5 et 15 janvier 2025

SIVAL 2025

> 14 au 16 janvier 2025 - Parc des Expositions d'Angers

[En savoir plus](#)

Soirée d'information sur la retraite des exploitants agricoles

> 28 janvier 2025 - Vivy

[En savoir plus](#)

Formation Chargé de prévention

> 4 et 5 février 2025 - Beaucauzé

[En savoir plus](#)

Nous contacter >



La MSA utilise votre adresse de messagerie pour vous envoyer sa lettre d'information. Vous pouvez à tout moment vous désinscrire en utilisant le lien de désabonnement ci-dessous.

[En savoir plus sur la gestion de vos données et vos droits](#)

Se désinscrire

© MSA 2024